

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 MARS 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 19 mars 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 10 mars 2015

N° 2015-20

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT (par proc. à M. ROULE), Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST (par proc. à Mme LACROIX), M. DIALLO (par proc. à M. PATUREL), Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE (par proc. à M. TOLLET), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUÏ (à partir du N° 2015-18), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à M. PETIT), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme CARRET), Mme BAJARD (par proc. à M. MATTEUCCI), M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

SIGNATURE DE LA
CHARTRE DE L'ARBRE

Étaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M.H. ROUCHON

1/ Le Contexte :

Les questions d'environnement, de qualité et de cadre de vie sont devenues des préoccupations majeures pour de nombreuses collectivités territoriales, en particulier pour les villes qui ont connu un développement important et se sont densifiées. Il est depuis apparu comme essentiel d'arriver à trouver un équilibre entre ville et nature. Dans ce contexte, la place de l'arbre dans la cité prend une valeur particulière, liée à la fois à sa force symbolique, à son importance dans les paysages et les identités des territoires, mais aussi parce qu'elle impose une vision prospective sur le long terme.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite signer formellement avec la Métropole de Lyon la Charte de l'arbre qu'elle respecte depuis plusieurs années. Cela couronnerait une démarche partenariale de territoire qui a pour objectif de partager des valeurs, de co-construire des projets, de mutualiser des moyens et surtout de favoriser les échanges et les solidarités entre les acteurs publics, privés et associatifs.

2/ La Charte de l'arbre :

Les objectifs stratégiques de la Charte de l'arbre sont notamment :

- de **prendre en compte de manière globale la problématique de l'arbre dans les paysages** de l'agglomération (en intégrant les arbres des parcs et jardins, des espaces naturels et des propriétés privées).
- de **fédérer les acteurs de la Métropole autour de principes partagés.**
- **d'intégrer les exigences de développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation dans le cadre des projets d'aménagement paysagers.** Cet objectif permet notamment de répondre concrètement aux enjeux de société en matière d'adaptation aux changements climatiques, de biodiversité ou encore d'équilibres naturels.

3/ Le recensement du patrimoine arboré de la commune :

Consciente que la préservation de l'environnement contribue assurément à l'embellissement du cadre de vie de ses habitants, la Municipalité de Caluire et Cuire mène depuis longtemps (plus d'un mandat) une politique volontariste en la matière dont les effets peuvent notamment se mesurer par la qualité et la quantité de son patrimoine arboré.

C'est ainsi qu'entre 1994 et 2014, le nombre d'arbres d'alignement présents sur la commune est passé de 909 à **1 534 arbres** soit une augmentation de 68 %. A côté de l'évolution quantitative, il faut également retenir qu'un effort particulier a été porté sur le renouvellement du patrimoine arboré. En effet, si l'implantation de nouveaux arbres sur l'espace public est importante, le renouvellement des plantations vieillissantes ou dépérissantes est indispensable.

Une évolution qualitative :

En 2014, on note 66 nouvelles essences sur la Ville de Caluire et Cuire. Entre 1994 et 2014, on est passé de 24 essences à **90 essences**.

La diversification des essences est un des principes de la charte de l'arbre. Elle permet de mieux adapter l'arbre à son site (nature du sol, espace disponible...), de diversifier les ambiances en jouant sur les valeurs ajoutées spécifiques à chaque espèce (floraison de printemps, qualité de l'ombrage, couleur d'automne, silhouette hivernale...) mais aussi de limiter les risques de développement de maladie.

La Ville de Caluire et Cuire et la Métropole veillent à l'état sanitaire des arbres sur la commune. Celui-ci est globalement bon (64% d'arbres en bon état de santé et 24 % en état moyen).

Par ailleurs, à la suite d'une campagne régulière de renouvellement des essences depuis 2008, la commune compte aujourd'hui 68 % d'arbres jeunes.

De plus, la Ville veille aussi à ce que la plantation des arbres revête du sens et contribue à la solidarité.

L'Opération des Arbres de la Solidarité consiste à **parrainer, moyennant un don de 1 000 €, un arbre planté et identifié au nom du donateur** dans un des parcs ou espace vert de la Ville. Les « arbres de la solidarité » sont une opération de mécénat du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri qui réalise cette année sa 11^e campagne permettant de soutenir financièrement le centre d'hébergement d'urgence et d'insertion Gabriel ROSSET. Depuis 2008, la Ville a régulièrement soutenu cette opération et a implanté une dizaine d'arbres. Cette année encore, il est prévu une plantation de 6 « arbres de la solidarité » par les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants le 18 mars prochain juste avant la signature de la Charte de l'arbre.

Cette opération sera menée en parallèle d'un renouvellement du patrimoine arboré de la Ville compte tenu des abattages de sécurité qui devront être réalisés notamment dans le square Lassagne et sur le site de Caluire Juniors.

Le texte intégral de la charte de l'arbre (43 pages) est consultable au Secrétariat du Conseil Municipal ainsi qu'à l'adresse suivante : http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/arbres/20111214_gl_chartearbre.pdf

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APPROUVE

la signature de la Charte de l'arbre,

- AUTORISE

le Député-Maire à signer la Charte de l'arbre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 MARS 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET